

# Affaires maritimes Une grève bien suivie

LE MARIN - 26/02/2010

L'intersyndicale des Affaires maritimes a appelé à un mouvement de grève nationale le mardi 23 février. La mobilisation a été forte.

« Une bonne grogne. » C'est ainsi que le Rochelais André Godéc, secrétaire national du Syndicat national des personnels de l'administration de la mer (SNPAM-CGT), résume le mouvement de grève auquel a appelé l'intersyndicale des agents issus des Affaires maritimes (1) le mardi 23 février. L'arrêt de travail a été suivi, selon les syndicats, par 45 à 95 % des personnels selon les sites.

Côté ministère, on ne reconnaît que 26 % de grévistes. « Bien sûr, relativise André Godéc, mais ils intègrent dans ce pourcentage les nouveaux agents qui ne sont pas concernés par ce mouvement. On peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres. » La constitution des directions départementales des Territoires et de la Mer, qui intègrent aussi les DDE maritimes, va effectivement bien au-delà des directions départementales des Affaires maritimes.

## « UN RETRAIT DE L'ÉTAT »

La nouvelle administration de la mer, issue du rapprochement des Affaires maritimes et des Phares et Balises, pèse 3 220 emplois. Mais les 600 agents des Phares et Balises, s'ils sont concernés par la réforme, n'étaient pas ap-



Frédéric Salle/Ouest-France

D'après les syndicats, la grève des agents issus des Affaires maritimes aurait été suivie par 45 à 95 % des personnels selon les sites.

pelés à cesser le travail. Ce sont d'abord les 2 600 agents expérimentés qui se sont mobilisés par ce qu'ils considéraient comme un retrait de l'État.

Parmi les symboles : l'audition des officiers des ports décentralisés. « Ils ont au-dessus

de leur tête une épée de Damocès alors qu'ils ont sous leur responsabilité les matières dangereuses et les déchets nucléaires, tonne André Godéc. Le plus symbolique, c'est le projet de transfert aux sociétés de classification de missions qui

se retrouve ensuite avec des sociétés privées qui font la guerre... »

L'intersyndicale a refusé de participer à une réunion proposée par l'administration le 18 février, quelques jours avant la grève. « Faute d'effectifs, nous ne sommes plus capables d'assurer certaines missions. Les décisions sont politiques, explique André Godéc. Nous voulons être entendus à ce niveau. »

Au lendemain de la grève, le contact doit donc être renoué. L'intersyndicale reste très mobilisée. « Nous n'allons pas arrêter le mouvement ainsi et il y a d'autres moyens de pression que la grève, prévient le secrétaire national du SNPAM-CGT. Le gouvernement a toujours tablé sur le travail consciencieux des agents. Mais si on les considère comme des « administratifs », il suffit qu'ils se mettent à ne suivre que les heures normales de travail, sans horaires décalés, pour que la France se retrouve vite condamnée par la Commission européenne pour un manque à ses obligations de sécurité ou de contrôle des pêches... »

Thibaud TELLARD

(1) SNPAM-CGT, Snamer-FSU, Unsa et Feets-FO.

## Méditerranée 184 tonnes de fuel à 7 milles des côtes françaises

Un porte-conteneurs de 5 782 EVP, le CMA CGM immédiatement pris toutes les mesures nécessaires pour sur zone le remorqueur Abeille Flandre ainsi que le bâtiment

→ Un pêcheur disparaît en baie de Seine. Depuis le samedi 20 février, un pêcheur de 24 ans, de l'équipage de La Presqu'île, un fileyeur de 16 mètres basé à Saint-Vaast-la-Hougue, est porté disparu. Le drame s'est déroulé vers 13 h, alors que le bateau avait terminé sa marée et rentrait au port. On ignore les circonstances dans lesquelles le marin, qui ne portait pas de VFI, est passé par-dessus bord. Des recherches ont immédiatement été coordonnées par le Cross

ECHO de la Presqu'île 25/10/11

# Les Affaires maritimes en rogne

Mardi, plus de la moitié du personnel des Affaires maritimes à Saint-Nazaire était en grève. Les salariés rabrouent les projets de gouvernement. Dénouçant la perte de leur savoir-faire, ils craignent pour leur avenir.



Le personnel nazairien a répondu en masse, à un appel de grève national

**A**u sein des Affaires maritimes basées à Saint-Nazaire, les visages sont crispés. Les organisations syndicales dénoncent le mal-être du personnel face à un flot de réforme engagé par le gouvernement. "Nous ne sommes pas contre des réformes bien pensées quand elles vont dans le sens d'une meilleure qualité de services, souligne Jean-Luc Verger, agent de l'Unité litto-rale. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, le système ne peut pas fonctionner ainsi". Les services des Affaires

maritimes sont en pleine réorganisation. Des réformes ont vu le jour, d'autres sont en projet. Entérinées ou non, elles sont toutes décrites par les salariés. Dans chaque service, du

contrôle et surveillance de la pêche au centre de sécurité des navires, les syndicats déplorent la perte d'activité. "Nos missions diminuent au fur et à mesure", constate Henri

Lozachmeur, inspecteur et délégué CGT. Suivant une seule logique avancent les syndicats : "faire des économies". Les agents en grève disent se mobiliser "pour la survie des affaires maritimes".

Lozachmeur, inspecteur et délégué CGT. Suivant une seule logique avancent les syndicats : "faire des économies". Les agents en grève disent se mobiliser "pour la survie des affaires maritimes".

Lozachmeur, inspecteur et délégué CGT. Suivant une seule logique avancent les syndicats : "faire des économies". Les agents en grève disent se mobiliser "pour la survie des affaires maritimes".

## Une division qui divise...

Le dispositif contrôle et surveillance lié au contrôle des pêches était jusqu'ici régi par les directions régionale et départementales des Affaires maritimes, deux entités gérées par une seule et même personne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, ce fonctionnement a changé. La direction régionale a laissé place à la Direction interrégionale de la mer (Dimr), la seconde à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM). Leur organisation est désormais bien distincte.

"Le dispositif a été coupé en deux", dénonce Henri Lozachmeur. Pour effectuer leurs missions, les moyens ont eux aussi été dispersés. À la Dimr, les patrouilleurs et les vedettes. À la DDTM, l'Unité littorale des Affaires maritimes de 30 m et des vedettes. "Pour agir, la Dimr a besoin de l'Unité littorale, ça complique nos démarches", explique le syndicaliste. D'autant que la DDTM peut refuser pour des questions de budget ou d'autres missions à remplir".

classification sera prochainement établie. "Notre travail sera différent, notre rythme va évoluer", avance André Legout. Mais les agents ne savent pas concrètement à quoi s'attendre.

La suppression des contrôles des navires de pêche de moins de 12 m, actuellement soumis à un contrôle annuel, est le troisième projet défendu par le g o u v e r n e m e n t . L'autocontrôle des pêcheurs fera donc foi. Une hérésie pour les professionnels. "Statistiquement, cette catégorie demeure la plus accidentogène. J'ai peur que sans les contrôles, la situation soit dramatique", tempête André Legout. Sur les 1 300 bateaux français contrôlés par an par les Affaires maritimes, les 3/4 sont des bateaux de moins de 12 m. Les grévistes se préparent au déploiement d'agents sur d'autres missions, particulièrement induites par le pack Erika 3. Là encore sur fond d'inquiétudes. "Nous n'avons pas qu'une mission de contrôles, nous donnons beaucoup de conseils. Nous sommes considérés comme une administration de proximité, on risque de la perdre", déplore André Legout. La faute "au train fou des réformes".

Amélie Thomas

### Le privé remporte la mise

Premier couac : l'État envisage de dessaisir le centre sécurité de ses missions de contrôle des navires français (plus de 500 tonnes) voyageant à l'étran-

neaux) voyageant à l'étran-

Portails - Clôtures - Portes de garage - Fenêtres - Stores

Portes d'entrée - Volets - Domotique - Eclairage - Home cinéma